



Réunion multilatérale du 2 mai 2024 sur l'organisation, les conditions et les environnements de travail

Déclaration de la CGT Fonction publique

Monsieur le ministre,

Comme vous pouvez le constater, la CGT Fonction publique a décidé de participer à cette réunion multilatérale de travail dès lors que le sujet inscrit à l'ordre du jour est d'importance : celui du travail.

Nous commencerons notre propos liminaire en vous redisant que sur ce sujet, il ne saurait y avoir un processus de discussion/négociation sans que soient levées l'austérité budgétaire – vous devez renoncer aux 45 milliards d'euros de coupes budgétaires d'ores et déjà initiés et envisagés sur la période 2024/2025, l'austérité salariale – il ne saurait y avoir d'année blanche ni au titre de l'année 2024 ni au titre des années suivantes.

Il ne saurait pas plus y avoir un tel processus de discussion/négociation avec un projet de loi « Fonction publique » organisant plus de licenciements, de rémunérations ou/et d'avancements au mérite pour ne citer que deux exemples.

Il est temps de renoncer au dépôt d'un tel projet de loi qu'aucune organisation syndicale ne porte.

Monsieur le ministre,

Nous écouterons attentivement vos réponses à cet ensemble de premières exigences exprimé lors du dernier Conseil Commun de la Fonction Publique.

En accédant à de telles demandes, nul doute que l'organisation, les conditions et les environnements de travail pourront être significativement améliorés.

Monsieur le ministre,

Cet ensemble de premières exigences est étroitement lié à un objectif que poursuit notre organisation syndicale : transformer le travail des agent.es pour reconstruire une Fonction publique au service plein et entier des citoyen.nes et des usage.res. Oui, les agent.es souhaitent se réapproprier leur travail dans le sens où elles et ils veulent produire un travail non pas quantitatif mais de qualité pour rendre un service public de qualité. Cette référence reste un puissant moteur d'implication, au-delà des contraintes formelles de l'administration, dans laquelle fondamentalement se joue, la reconnaissance de la valeur du travail et de ce qu'il représente pour les agent.e.s dans l'activité quotidienne.

Encore faut-il que nous puissions disposer du temps nécessaire pour construire les voies et les moyens d'y parvenir. De ce point de vue, il n'est pas raisonnable de proposer la conclusion d'un accord de méthode d'ici l'été prochain. La CGT vous demande un autre calendrier.

Un autre calendrier pour quoi faire ?

Tout d'abord, la CGT propose de produire de la connaissance sur la question du travail dans la Fonction publique... Produire de la connaissance sur le travail et son évolution.

Cela nécessite de procéder à l'élaboration d'un bilan contradictoire portant notamment :

- sur les effets produits par différents processus de réforme inspirés du new public management de type LOLF, RGPP, MAP, Action Publique 2022, etc. qui ont fortement contraint et transformé de nombreuses organisations publiques au travers de fusions, de rationalisations, de pilotage par des indicateurs de gestion, de réductions d'effectifs...
- sur la rationalisation accrue du fonctionnement bureaucratique, à travers de nouvelles modalités d'organisation du travail telles que par exemple «Lean management», la loi portant transformation de la Fonction publique de 2019, la disparition des CHSCT, la limitation drastique des champs de compétence des CAP, le recours toujours plus grand au non-titulariat,
- sur la réalité mesurée ou non des décès, des accidents de service et de travail, des maladies professionnelles et des arrêts de maladie

Pour y parvenir, la CGT demande que nous puissions recourir à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail – ANACT - ou encore à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES -.

Pour y parvenir, la CGT demande aussi que des auditions de « personnalités » qui travaillent sur la question du travail soient initiées. Nous pourrions faire des propositions d'audition en séance, dans les jours ou les semaines qui viennent.

Pour ne pas trop allonger notre propos liminaire, sans entrer dans le détail, la CGT demande :

1] Que s'ouvre une discussion sur ce qu'est le travail dans la Fonction publique intégrant les dimensions suivantes :

- le sens et les finalités des missions de service public,
- la charge de travail et les modalités de sa régulation,
- l'autonomie des agent.es dans le travail,
- la définition d'autres objectifs et indicateurs que ceux introduits dans les logiques dites de performance de la loi organique relative aux lois de finances – performance, ce qui doit ouvrir à d'autres modalités d'évaluation du travail des personnels en lien avec la qualité de leurs conditions de travail et leur santé au travail,
- l'articulation des temps dédiés au travail avec les différents temps sociaux,
- la démocratie au travail posant la question du droit d'intervention des organisations syndicales et de manière articulée avec celui des agent.es,
- l'utilisation dans un sens émancipateur de la digitalisation du travail.

2] Que s'ouvre une discussion sur la mise en œuvre d'une nouvelle séquence de réduction du temps de travail : une réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de rémunération, avec les créations d'emplois nécessaires.

De ce point de vue, la CGT demande qu'une évaluation contradictoire des expérimentations initiées au titre de la semaine en 4 jours soit dressée.

3] Qu'une « approche genrée » des enjeux soit mise en œuvre dans le processus de discussion dès lors que les femmes restent bien plus exploitées et abimées pour ne pas dire plus que les hommes par l'organisation, les conditions et l'environnement actuels de travail.